

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**

Desalgin Shock

Rez.-Nr 900189

UFI : N82E-GKSE-G204-9YNG

Nom du produit

troclosène sodique, dihydrate

Index No

613-030-01-7

EC No

220-767-7

REACH numéro d'enregistrement

01-2119489371-33-xxxx

CAS No

51580-86-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Conditions d'utilisation recommandées**

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant / fournisseur**

BAYROL France SAS

Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex

Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87

E-Mail bayrol@bayrol.fr

Internet www.bayrol.fr

Service des renseignements

E-mail (personne compétente):

SDS@bayrol.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59;

BE: Centre Antipoison +32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**Classes de risques et
catégories des risquesConsignes en
cas de danger

Méthode de classification

Acute Tox. 4**H302****Eye Irrit. 2****H319****STOT SE 3****H335****Aquatic Acute 1****Aquatic Chronic 1****H410****Consignes en cas de risques pour la santé****H302****Nocif en cas d'ingestion.****H319****Provoque une sévère irritation des yeux.****H335****Peut irriter les voies respiratoires.****Consignes en cas de risques pour l'environnement****H410****Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.****2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**GHS07****GHS09****Mot signal
Attention****Consignes en cas de risques pour la santé**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité**Généralités**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

troclosène sodique, dihydrate

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**Propriétés nuisibles à la santé**

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****CAS No 51580-86-0****troclosène sodique, dihydrate**

EC No 220-767-7

Index No 613-030-01-7

REACH numéro d'enregistrement 01-2119489371-33-xxxx

3.2. Mélanges

non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

Peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

beaucoup d'eau

dioxyde de carbone

sable

Moyens d'extinction inappropriés

peu d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone
Acide chlorhydrique (HCl)
Chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Éviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Évacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation et le dépôt de poussières.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Éviter d'inspirer la poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).
Éviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stockage: au frais et au sec.

Protéger du rayonnement solaire.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

Classe de 13
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7782-50-5	Chlore	8 heures Court terme	1,5	0,5	Valeurs limites réglementaires contraignantes

8.2. Contrôle de l'exposition**Protection respiratoire**

Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

EN 166

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect	Couleur	Odeur
granulé	blanc	légèrement chlorée

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 6,7	20 °C	10 g/l		
Température d'ébullition/ plage d'ébullition	non déterminé				
Point de fusion	240 - 250 °C				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto- inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité en vrac	ca. 1000 kg/m ³				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	250 g/l	25 °C			
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Viscosité	non déterminé				
Teneur en eau	ca. 8 %				
Teneur en solides	> 99 %				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.2. Stabilité chimique

Température de décomposition:

240°C - 250°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des graisses et des huiles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des substances organiques.

10.5. Matières incompatibles**Substances à éviter**

Huile

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

gaz nitreux

oxyde de carbone

chlorure d'hydrogène (HCl)

chlore

Décomposition thermique

Remarque >240 °C

Informations diverses

Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décompose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	ca. 1400 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Irritant.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune donnée disponible
Tératogène				Aucune donnée disponible
Cancérigène				Aucune donnée disponible

Constatations empiriques

Irrite les organes de la respiration

le produit est irritant pour les muqueuses

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,25 - 0,46 mg/l (96 h)	espèces diverses		M = 1
Daphnie	CE 50 0,28 mg/l (48 h)	Daphnia magna		M = 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs**Remarques générales**

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code déchets**

16 05 09

Nom du déchet

produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (troclosene sodium, dihydrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel -

Code de classification M7

Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autorisations****Autres réglementations (UE)**

Règlement (UE) 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) 1907/2006 (REACH), Décision 2000/532/EG (liste de déchets)

Règlement (UE) 528/2012 (BPR)

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

**(composants organiques
volatils)**

Réglementation nationale**Remarques relatives à la limitation d'activité**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

Prescriptions, limitations et interdictions diverses

ZH 1/81 Merkblatt für gefährliche chemische Stoffe".

ZH 1/124 Betriebsanweisungen für den Umgang mit Gefahrstoffen (A 010)".

ZH 1/132 Merkblatt : Hautschutz (M 042)".

ZH 1/175 Merkblatt für die Erste Hilfe bei Einwirken gefährlicher chemischer Stoffe".

ZH 1/192 Augenschutz-Merkblatt".

ZH 1/220 Gefahrstoffverordnung".

ZH 1/129 Merkblatt : Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe (M 004)".

Classe de danger pour l'eau 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur